

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
LE LUNDI 13 JANVIER 2020, À 18 H 30**
**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-131**

**PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE » ET « D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES, SOCIOCULTURELLES OU DE LOISIRS » D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 11660, BOULEVARD RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, SUR LE FUTUR LOT PROJETÉ COMPOSÉ DES LOTS 1 510 159, 1 510 160, 1 510 171 ET 1 510 173 ET UNE PORTION DU LOT 1 510 169 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 3 décembre 2019, le premier projet de résolution numéro PP-131, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le lundi 13 janvier 2020 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise l'agrandissement du bâtiment existant à des fins d'usage de « lieu de culte » et « d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs ».

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 577. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 556, 559, 576, 578 et 579 telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 17 décembre 2019.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante: [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)